



ACADÉMIE  
DES BEAUX-ARTS  
INSTITUT DE FRANCE

## COMMUNIQUÉ

Versailles, le jeudi 3 novembre 2022

**La Fondation de l'Opéra Royal apporte son soutien à la nouvelle production de l'opéra de Marc-Antoine Charpentier, *David et Jonathas*, présentée à la Chapelle Royale de Versailles les 10, 11 et 12 novembre 2022.**

**Après un soutien aux célébrations du quatrième centenaire de la naissance de Molière, la Fondation de l'Opéra Royal est heureuse de contribuer cette saison à redonner vie à *David et Jonathas*, une tragédie biblique d'une exceptionnelle richesse musicale et dramatique commandée à Marc-Antoine Charpentier en 1688 par les jésuites du collège Louis le Grand à Paris. Ce soutien traduit la mission première de la Fondation : permettre la réalisation de projets forts pour le public et pour l'histoire de l'Opéra Royal.**

Cet opéra s'inspire d'une histoire phare de l'Ancien Testament : l'amitié profonde, l'amour biblique de David, le berger, et de Jonathas, fils de Saül, Roi d'Israël. L'affrontement inévitable de leurs armées conduit Saül vaincu au suicide et Jonathas à la mort dans les bras de David victorieux... C'est le chef-d'œuvre de Charpentier et c'est un projet unique dans sa conception qui permet de représenter les cinq actes de musique dansées et chantées dans la Chapelle Royale, avec un décor d'Antoine et Roland Fontaine, des costumes de Christian Lacroix, la mise en scène baroque et éclatante de Marshall Pynkoski, la chorégraphie de Jeannette Lajeunesse Zingg, et l'admirable vision musicale de Gaétan Jarry qui permet à des solistes d'exception de raconter l'histoire de David et Jonathas avec cohérence et confiance.

**La Fondation de l'Opéra Royal** a pour mission d'assurer la pérennisation de la saison d'opéras et de concerts du Château de Versailles. Les donateurs de la Fondation se sont engagés à constituer une dotation qui permettra à l'Opéra Royal de continuer à produire une saison d'excellence qui enchante et inspire un public de plus en plus large et nombreux.

L'Opéra Royal ne bénéficie d'aucune subvention publique. Son financement est assuré par ses recettes de billetterie et le fort engagement de ses mécènes attachés au rayonnement du Château de Versailles à travers la musique, le théâtre et le ballet.

Pour agir durablement, la Fondation fait appel à la générosité publique et sollicite donations et legs, dons en numéraire, IFI, biens immobiliers, mobiliers, titres et actions, qui donnent droit à des réductions d'impôts. Ses comptes sont sous le strict contrôle de l'Académie des beaux-arts.